|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Logo Pontamafrey |
| **RELEVE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA TOUR-EN-MAURIENNE****SEANCE DU LUNDI 4 FEVRIER 2019** |

Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s’est réuni **le lundi 04 février 2019** sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Après avoir constaté que le quorum est atteint, il est procédé à l’appel des conseillers municipaux.

**Membres présents** : DURBET Yves, FALQUET Philippe, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, ANDRE François, AVANZI Louis, BAROU-MORRUGARES Sabine, BENEDETTO Sophie, CHENE Alain, DARBEL Marie-Claude, DEFUNTI Elisabeth, DIOLOGENT Philippe, DOMINJON Alain, DUPRAT Jean-Etienne, DUPRAZ Albert, DUPRAZ-CHAUDET Laure, FAVIER Alain, FERRARIO Michel, FRUMILLON Michel, JOBERT Gildas, JULLIARD Jocelyne, PAUCHARD Xavier, REYNAUD Claude, ROUSSEAU Pascal, STASIA Jean-Michel.

**Membres représentés :** BOIS Corinne (procuration à STASIA Jean-Michel), CHAVANON Céline (procuration à CHENE Alain), CHEVALLIER Anne (procuration à BOCHET Hervé), GROS Ludovic (procuration à DURBET Yves), NUER Brigitte (procuration à BOCHET Danielle).

Membres absents : ALLARD Patrick, BLAIX Sarah, DURIEUX Isabelle, JOULINS Laurent, TRUCHET Kelly, VALLIN Rémi.

**Date de la convocation** : 29 janvier 2019

**ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE HERMILLON**

Monsieur le Maire demande à ce qu’un bureau soit constitué par deux assesseurs, il propose à cet effet, de désigner les deux membres les plus jeunes présentes au sein du Conseil municipal : Sophie BENEDETTO et Sabine BAROU-MORRUGARES.

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que les Maires sortants des communes déléguées d’Hermillon, Le Châtel et Pontamafrey-Montpascal ont été désignés Maires Délégués d’office.

Il rappelle qu’il n’a pas souhaité cumuler la fonction de Maire de La Tour-en-Maurienne et la fonction de Maire Délégué de la commune d’Hermillon. Il a démissionné de cette dernière fonction le mardi 08 janvier et il convient de procéder à une nouvelle élection pour le poste de Maire Délégué de la Commune d’Hermillon.

Il demande à l’ensemble des conseillers municipaux s’il y a des candidats. Un conseiller municipal fait acte de candidature : Mme Danielle BOCHET.

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du Conseil municipal à voter. M. Alain FAVIER propose un vote à main levée.

Aucun conseiller présent ne demandant le vote à bulletin secret, l’élection du Maire Délégué peut avoir lieu.

Résultat : 30 voix pour.

Mme Danielle BOCHET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire Déléguée d’Hermillon et installée dans ses fonctions.

Elle remercie l’assemblée pour la confiance qu’elle lui témoigne.

**Création d’un budget annexe M49 en autonomie financière**

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de La Tour-en-Maurienne, composée de trois anciennes communes, ne peut, de façon réaliste, la première année de sa création et avec une échéance de transfert de ces compétences au 1er janvier 2020, être capable d'équilibrer un budget annexe eau-assainissement sans un apport financier complémentaire.

Soit cet apport passe par une révision brutale des tarifs pratiqués (difficilement supportable pour les habitants de cette commune nouvelle), soit par l'octroi d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget eau-assainissement.

Cette deuxième option est considérée comme légale au regard de l'articleL2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que l’interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1 n’est pas applicable dans les communes de moins de 3000 habitants.

Le budget annexe M49 en autonomie financière pourra donc être librement subventionné par le budget principal.

Ce budget reprendra dès sa création les trésoreries arrêtées au 31/12/2018 cumulées des deux budgets annexes Eau - Assainissement des communes de Le Châtel et de Hermillon.

Le nouveau budget M49 pourra également bénéficier d'une avance remboursable de la part du budget principal.

Le budget annexe M49 en autonomie financière relatif à l’eau et à l’assainissement, créé le 1er janvier 2019, sera dénommé « budget annexe de l’eau et de l’assainissement ».

*Vote : 30 Pour*

**Commissions communales**

Monsieur le Maire invite l’assemblée à procéder à l’élection des membres des différentes commissions communales et précise que le maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

|  |  |
| --- | --- |
| **Commissions** | **Membres** |
| Travaux, aménagement, forêts | ANDRE François, BOCHET Hervé, CHENE Alain, CHEVALLIER Anne, DOMINJON Alain, DUPRAZ Albert, FALQUET Philippe, FAVIER Alain, FRUMILLON Michel, NUER Brigitte, REYNAUD Claude, STASIA Jean-Michel |
| Vie scolaire | BENEDETTO Sophie, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, STASIA Jean-Michel |
| Finances | BAROU-MORRUGARES Sabine, BOCHET Danielle, BOCHET Hervé, DEFUNTI Elisabeth, FALQUET Philippe |
| Ressources Humaines | BOCHET Danielle, DEFUNTI Elisabeth, STASIA Jean-Michel |
| Communication, culture, animation | AVANZI Louis, DIOLOGENT Philippe, DUPRAZ-CHAUDET Laure, FRUMILLON Michel, ROUSSEAU Pascal, STASIA Jean-Michel, VALLIN Rémi |

*Vote : 30 Pour*

# COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Suite à la création de la commune nouvelle de La Tour-en-Maurienne, il convient de procéder à la constitution d’une nouvelle commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal doit présenter à la Direction Générale des Finances Publiques une proposition de liste de 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants) répondant à des critères bien précis afin que celle-ci procède à la désignation définitive de 6 titulaires et 6 suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil municipal décide à l’unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions précisées à l’article 1650-1 du Code Général des Impôts :

* Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l’exécution des travaux confiés à la commission.
* D’autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriété boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d’une superficie suffisante, et faisant l’objet d’une exploitation régulière.

|  |  |
| --- | --- |
| **COMMISSAIRES TITULAIRES prioritaires** | **COMMISSAIRES SUPPLEANTS prioritaires** |
| Le Châtel | BOCHET Hervé608 rue Pierre Mendès France – 73300 Saint-Jean-de-Maurienne | Le Châtel | FAVIER AlainLe Ventour -– Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | DEFUNTI DidierRieu Salomon – Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |  | GRANGE EricLe Praz – Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |
| Pontamafrey | STASIA Jean-Michel –Lot le Clinel – Pontamafrey – 73300 La Tour-en-Maurienne | Pontamafrey | ROUSSEAU Pascal –Lot les Lacets – Pontamafrey – 73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | FALQUET Philippe – rue du Pont levant – Pontamafrey – 73300 La Tour-en-Maurienne |  | CHENE AlainChemin du Charmet - Pontamafrey 73300 La Tour-en-Maurienne |
| Hermillon | BOCHET Danielle – 122 rue du Grand Coin – 73300 Saint Jean de Maurienne | Hermillon | BOCHET Jean-Louis114 rue du Nezet - Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | BOCHET Emile (B)267 route des Champs – Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne |  | NUER BrigitteL’Echaillon - Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne |
| **COMMISSAIRES TITULAIRES** **non prioritaires** | **COMMISSAIRES SUPPLEANTS** **non prioritaires** |
| Le Châtel | DUPRAZ FernandRoute des champs – Hermillon 73300 La Tour-en-Maurienne | Le Châtel | TRUCHET AnaïsLes Perches -– Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | FRUMILLON MireilleLot de la Tour – Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |  | JACOB AdrienLot de la Tour – Le Châtel73300 La Tour-en-Maurienne |
| Pontamafrey | DUPRAT Jean-EtienneMontpascal73300 La Tour-en-Maurienne | Pontamafrey | BOIS Corinne - Rue du Pont levant – Pontamafrey – 73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | DUVERNEY Jean-PaulChemin du Charmet – Pontamafrey73300 La Tour-en-Maurienne |  | MILLIEX Henri – rue du Pont levant – Pontamafrey – 73300 La Tour-en-Maurienne |
| Hermillon | AMEVET Eliane76 rue du Nezet – Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne | Hermillon | POLAUD Christian120 route de la CascadeHermillon73300 La Tour-en-Maurienne |
|  | LARIVE Raymond137 route de la Tour – Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne |  | DEIANA Patrick394 route des Moulins - Hermillon73300 La Tour-en-Maurienne |
| **Résidant hors de** **La Tour-en-Maurienne** | **Résidant hors de** **La Tour-en-Maurienne** |
| BOCHET Danielle – 122 rue du Grand Coin – 73300 Saint Jean de Maurienne |  |
| BOCHET Hervé608 rue Pierre Mendès France – 73300 Saint-Jean-de-Maurienne |  |

(B) : propriétaires de terrains boisés

*Vote : 30 Pour*

**COMMISSIONS EXTRA-COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique qu’en dehors des commissions communales, le Conseil municipal peut consulter d'autres structures.

Le code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-communales. Ces commissions comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

|  |  |
| --- | --- |
| **Commissions** | **Membres** |
| Action sociale | BENEDETTO Sophie, BOCHET Danielle, DARBEL Marie-Claude, DIOLOGENT Philippe, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DURBET Yves, JULLIARD Jocelyne, NUER Brigitte, ANESA Annie, COLLET Roger, DURIEUX Jean, VOISIN Françoise |
| Délégation de Service Public Chaussy | AVANZI Louis, CHAVANON Céline, DUPRAT Jean-Etienne, FALQUET Philippe, PAUCHARD Xavier, STASIA Jean-Michel |
| Montpascal - tourisme | AVANZI Louis, CHENE Alain, DUPRAT Jean-Etienne, NOCLAIN Brigitte, PAUCHARD Xavier |

*Vote : 30 Pour*

**PERSONNEL**

**CONVENTION D’ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les collectivités doivent disposer d’un service de médecine préventive dans les conditions définies à l’article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Il précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s’établit à 0.36 % de la masse salariale (depuis le 01/01/2018). L’évolution de ce taux, qui n’avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l’informatisation du service de médecine préventive par le Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Il est proposé au conseil municipal d’autoriser le Maire à signer la convention d’adhésion au service de médecine préventive du CDG à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans. La charte d’organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

*Vote : 30 Pour*

**Adhésion au Comité National d’Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Maireinvite le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de La Tour-en-Maurienne*.*

Les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Conseil municipal décide de se doter d’une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l’attractivité de la collectivité, et à cet effet d’adhérer au CNAS à compter du 01 janvier 2019*,* cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

L’assemblée autorise Monsieur le Maireà signer la convention d’adhésion au CNAS.

Le Conseil municipal décide le versement d’une cotisation correspondant au mode de calcul suivant:

*Nombre d’agents bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes* x *Montant forfaitaire par agent bénéficiaire actif (soit 207 €).*

M. STASIA Jean-Michel, membre de l’organe délibérant, est désigné délégué élu,notamment pour représenter la commune de la Tour-en-Maurienne au sein du CNAS.

Mme MATTU Elodie est désignée parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, déléguée agentnotamment pour représenter La Tour-en-Maurienne au sein du CNAS. Elle est désignée correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l’adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l’offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l’adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

**CONVENTION FINANCIÈRE D’ADHÉSION A L’AMICALE CŒUR DE MAURIENNE**

Monsieur le Maire rappelle que les communes historiques adhéraient, chacune pour ses agents, à l’amicale Cœur de Maurienne.

Il présente la nouvelle convention issue de l’extension du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan incluant les agents des communes de l’intercommunalité, du Centre Communal d’Action Sociale de Saint Jean de Maurienne et de la 3CMA.

Il précise que le coût pour la Commune est de 62,50 € par agent adhérent et reste inchangé.

Il propose de nommer Mme TESTA Muriel comme référent agent.

*Vote : 30 Pour*

**VENTE Parcelle ZA 1119 de Hermillon à**

**la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de La Tour-en-Maurienne de la décision de juin 2016 de la commune historique d’Hermillon de vendre la parcelle ZA 119 située sur la zone de Longefan à la société Immo-Mousquetaire.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu’afin que cette vente aboutisse, le notaire en charge du dossier demande que le prix de vente soit spécifié hors taxe.

Il propose donc de valider la vente de la parcelle ZA 1119 sur Hermillon à la 3CMA au prix de 30 € HT le m², soit un prix total de 106 470 € HT.

*Vote : 30 Pour*

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES - RUE DU FOUR ET RUE DE ST MARTIN**

**LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux rue du Four et rue St Martin qui prévoit le remplacement de la conduite AEP et de la conduite industrielle ainsi que la mise en séparatif du réseau d’assainissement.

Le cabinet d’étude G-Home, qui assure la mission de Maîtrise d’œuvre, a estimé ces travaux à 171 681.18€ HT.

Il propose de valider ce projet et de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux.

*Vote : 30 Pour*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Question de Sabine BAROU-MORRUGARES au sujet du déploiement de la fibre : Réponse d’Yves DURBET :

La procédure Amel (Groupement Orange/Covage) se poursuit, le dossier est en cours d'approbation par les services de l'état, réponse attendue début mars.
Les équipes ont commencé à sillonner le terrain pour établir le programme de déploiement. Nous n'avons pas encore la cartographie précise ni le calendrier de déploiement, car l'opérateur attend l'autorisation définitive.

Philippe FALQUET informe l’assemblée de la tenue d’une réunion le vendredi 08 février à 18 h 00, au Centre culturel de Pontamafrey, pour préparer la 3ème Fête des Brebis qui se tiendra le dimanche 02 juin sur le site de la Chapelle de Pontamafrey-Montpascal.

Toute personne intéressée est la bienvenue.

Hervé BOCHET sollicitera rapidement la commission « vie scolaire » afin de prévoir une rencontre avec le chef-cuisinier du restaurant L’Atrium, fournisseur de repas du restaurant scolaire.

La commission pourrait formuler plusieurs observations et demandes à mettre en place par le restaurant dès la rentrée des vacances d’hiver.

Laure DUPRAZ-CHAUDET informe l’assemblée que 7 collégiens de Théâtre en Maurienne proposeront un spectacle le samedi 09 février à 20 h 00, à Le Châtel. Entrée gratuite et sotie au chapeau.

**Séance levée à 21 h 40.**

 **Le Maire,**

 Yves DURBET,